



DRH

DÉFINITION

Mesure permettant à tout fonctionnaire, quel que soit son corps d'origine, d'effectuer une activité non rémunérée, après avis favorable du médecin conseiller technique ou du médecin de prévention, en vue de l'amélioration de son état de santé.

POSITION STATUTAIRE

Cette occupation peut être exercée lorsque l'agent est placé :

- en congé de longue maladie ou de longue durée,
- en disponibilité.

MODALITÉS

Cette activité étant bénévole, l'agent décide, avec la structure d'accueil :

- de la durée de l'activité,
- de l'emploi du temps envisagé,
- des activités.

LIEU D'EXERCICE

Une occupation à but thérapeutique peut être exercée :

- dans toute structure de l'Education nationale,
- au sein des associations reconnues d'intérêt général,
- dans des structures de la fonction publique hors Education nationale (avec mise en place d'une convention de mise à disposition).

OBJECTIFS

L'occupation à but thérapeutique peut permettre aux personnels :

- de reprendre une activité professionnelle progressive,
- de découvrir de nouvelles fonctions, au sein des emplois de l'Education nationale (ou extérieurs), notamment en cas de projet de mobilité professionnelle,
- d'assurer des activités, ultérieurement confiées dans le cadre des fonctions d'origine, d'un poste adapté, voire d'un reclassement professionnel,
- de suivre une formation inscrite au Plan Académique de Formation.

Comment en présenter la demande

1. Compléter le formulaire de demande téléchargeable à l'adresse www.ac-amiens.fr ou rédiger une demande sur simple courrier, à l'attention du correspondant RH des dispositifs d'accompagnement médical, M. Serge PENNAGUER,
2. Accompagner le formulaire/courrier d'un certificat médical, sous pli confidentiel, autorisant une activité lors de votre congé de maladie,
3. Adresser le tout à :
RECTORAT
DRH – M. PENNAGUER
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 AMIENS CEDEX 9

CONTACTS

Médecin conseiller technique : *Dr BURGER*
maryse.burger@ac-amiens.fr

Médecin de prévention de l' AISNE : *Dr VILLETTE*
monique.villette@ac-amiens.fr

Médecin de prévention de l' OISE : *Dr QUENOT*
pascal.quenot@ac-amiens.fr

Médecin de prévention de la SOMME : *Dr PODVIN*
veronique.podvin@ac-amiens.fr

Correspondant RH : *Serge PENNAGUER*
03 22 82 69 50
serge.pennaguer@ac-amiens.fr